



DECLARATION LIMINAIRE

CAP DES CORPS D'ENCADREMENT

DU 04/07/2023

Monsieur le Président,

Cette CAP intervient dans un contexte où les agents se sont mobilisés fortement avec une réforme des retraites passée en force. Le climat social et économique est plus que tendu et s'accompagne d'une absence de volonté gouvernementale de rétablir le dialogue avec les organisations syndicales comme le prouve, si cela s'avérait nécessaire, la dernière conférence salariale organisée par Monsieur Stanislas Guerini le 28 juin dernier. Un ressentiment profond existe, la société est fracturée et des drames se rajoutent aux drames.

Nos missions sont particulièrement impactées et demandent encore et toujours réactivité et mobilisation ! Les professionnels sont pourtant déjà épuisés ! Et le mouvement des greffiers en est un exemple flagrant ! Or le décret modifiant les bas de grilles « des plus bas salaires » dans la fonction publique vient d'être publié pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet pour « réoxygéner les bas de grilles » mais qu'en est-il des mesures salariales en faveur des corps d'encadrement sur des missions « supports » comme « métiers » de ce ministère qui sont à bout de souffle ?

Comment expliquer qu'en dix ans, les salaires dans la fonction publique n'ont augmenté que de 1% alors que ceux du secteur privé ont bénéficié d'une hausse de 7,8% ?

Ils bénéficieront de la revalorisation du point d'indice de 1,5%, faisant passer ce dernier de 4,85 euros brut à 4,92 euros brut, et d'une majoration de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 comme tous les autres corps. Pendant ce temps, a été mise en place une revalorisation plus que substantielle de la rémunération de de la haute fonction publique en adéquation avec les compétences et responsabilités de ces derniers. Qu'en est-il pour les corps d'encadrement de la fonction publique ? Leur rémunération est-elle à l'image du peu de considération et de reconnaissance que lui témoignent le Gouvernement et leur ministère ? Pourtant sans eux, aucune administration centrale, aucun service déconcentré ne serait en mesure de fonctionner !

Nous siégeons à cette CAP nouvelle mouture et tenons à signaler que l'ordre du jour extrêmement chargé laisse perplexe quant à une étude sérieuse des dossiers.

Monsieur le Président est-ce le rythme que vous voulez imposer à ces instances ?

Car ce rythme est à l'image de celui subi par les professionnels sur les terrains, que ce soit les cadres de l'AP, des Services Judiciaires, ou de la PJJ, nous déplorons les multiples réformes imposées sans préparation.

Nous continuons à dénoncer les multiples logiciels informatiques et applicatifs nécessitant des formations sur le tas, des mises à jour qui ne fonctionnent pas faisant perdre à tous les professionnels un temps précieux qui les conduit à dépasser largement leur cadre horaire de travail. L'informatique tend à devenir le pire de nos invectives. Et ne parlons pas de Chorus DT, le cauchemar de tous les professionnels y compris quand il s'agit de l'utiliser pour venir siéger à cette CAP !

La charge de travail, la pression subie créent un malaise profond au sein de nos effectifs. Cette souffrance ressentie par beaucoup d'entre nous fait naître, souvent chez les plus jeunes cadres, volonté de démissions, détachements arrêts maladie, burnouts.

A cette charge de travail s'ajoute un manque de considération, des grilles indiciaires ridicules, des primes qu'il est désormais urgent d'intégrer pour tous dans le calcul des pensions.

Une obligation de résultats mais sans moyen ni prérogative pour y parvenir

Pour exemple, aucune marge de manœuvre pour faire évoluer les CIA des agents que nous encadrons ! Soit car le montant est indigent soit car la décision est prise à des niveaux supérieurs !

L'UNSA Justice se bat et continuera à se battre pour obtenir la juste reconnaissance des compétences et de l'investissement professionnel sans faille de tous ces corps mais également de meilleures conditions de travail.

Alors que la baisse d'attractivité des métiers de la fonction publique est l'enjeu majeur actuel, on peut s'étonner de l'augmentation du nombre de postes dans la fonction publique et au ministère de la justice. D'autant plus que le nombre de fonctionnaires diminue au profit de l'emploi contractuel. En effet actuellement plus d'1 agent public sur 5 est contractuel.

Pour l'ensemble de ces raisons, la question se pose de savoir si le **Gouvernement** n'a pas déjà largement entamé le grand chantier de la « casse » du service public et de sa privatisation.

L'UNSA Justice restera ferme sur ses positions et défendra pied à pied l'emploi statutaire et le respect de ce dernier.

Les élus CAP